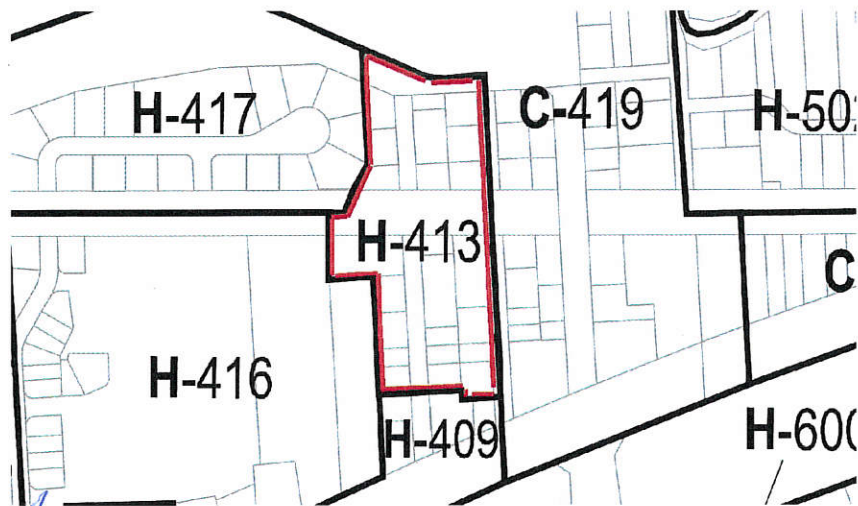


Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° URB 300.16 visant à modifier le règlement de zonage n° URB 300.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017, le Conseil a adopté le premier projet de règlement ci-après intitulé « **Premier projet de règlement n° URB 300.16 modifiant le règlement de zonage n° URB 300 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-413** ».
2. Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le **19 décembre 2017, à 18 h 30** au Pavillon Wilson, sis au 4b de la rue Principale à Coteau-du-Lac. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
3. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau;
5. L'objet du règlement n° URB 300.16 est de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-413 afin d'y ajouter les classes d'usages « habitation unifamiliale jumelée H-1 », « communautaire, parc, terrain de jeux et espace naturel P-1 » et « infrastructures et équipements P-3 ».



Donné à Coteau-du-Lac, ce 8^e jour du mois de décembre 2017.

Le directeur général et greffier,

Luc Laberge, M.A.P.